



PRÉFET DU DOUBS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Plan de relance

Besançon, le 17 décembre 2020

Déclinaison opérationnelle du volet agricole dans le Doubs

Le plan France Relance de 100 milliards d'euros, présenté par le gouvernement le 3 septembre dernier, comporte un volet de 1,2 milliards d'euros en faveur de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt. Il s'articule autour de 3 priorités :

- Reconquérir notre souveraineté alimentaire ;
- Accélérer la transition agro-écologique au service d'une alimentation saine, durable et locale pour tous les Français ;
- Accompagner l'agriculture et la forêt française dans l'adaptation au changement climatique.

Un comité technique départemental de suivi du volet agricole du plan de relance a été mis en place par la DDT, en lien avec la DDCSPP et avec l'ensemble des partenaires du monde agricole à même de dynamiser la relance sur le territoire : chambre interdépartementale d'agriculture 25-90, syndicats agricoles, acteurs des filières agricoles et agro-alimentaires, conseil départemental, et parlementaires.

Ce comité s'est réuni pour la seconde fois le 15 décembre 2020 afin de faire un point d'avancement sur la mise en œuvre de la relance agricole dans le Doubs. Plusieurs projets émergent déjà et pourraient à l'avenir bénéficier des soutiens du plan de relance, notamment :

- la modernisation des abattoirs du Doubs (notamment Pontarlier, Besançon, Valdahon) ;
- l'amélioration de la biosécurité et du bien-être animal dans les élevages ;
- la mise en place d'un nouveau projet alimentaire territorial dans le secteur de Pontarlier et la structuration des filières alimentaires de proximité dans le Doubs ;
- la structuration et l'équipement des filières de production de protéines fourragères et alimentaires du Doubs ;
- le déploiement d'un programme départemental de plantation des haies coordonné avec l'ensemble des financeurs et opérateurs, basé sur un observatoire départemental des haies ;
- la poursuite de l'équipement des exploitations pour s'adapter aux aléas climatiques, notamment à la sécheresse.

**Cabinet du préfet
Bureau de la Représentation et de la
Communication Interministérielle de l'État**

Tél. : 03 81 25 10 70
Mél : pref-communication@doubs.gouv.fr

1/2

8 bis, rue Charles Nodier
25035 BESANÇON Cedex

Plusieurs appels à projet ont déjà été ou seront lancés dans les prochaines semaines pour le soutien :

- des projets alimentaires territoriaux émergents : appel à projet du ministère en charge de l'agriculture, du 01/12/2020 au 15/01/2021 (<https://agriculture.gouv.fr/un-nouvel-appel-projets-pour-developper-les-projets-au-service-dune-alimentation-saine-et-locale-au>)
- des études et investissement pour la structuration des filières agricoles et agro-alimentaires (filières en général et filières protéiques) : appels à projet de France AgriMer* du 02/12/2020 au 31/12/2022 ;
- des investissements permettant la création et l'amélioration des abattoirs du point de vue de la protection animale, de la santé et de la sécurité au travail et de la compétitivité : ouverture de l'appel à projet de France AgriMer* le 15/12/2020 ;
- des bilans carbone chez les exploitants récemment installés : sélection des structures porteuses par l'ADEME et le ministère en charge de l'agriculture entre le 15/12/2020 et le 15/01/2021 ;
- de l'achat de certains agro-équipements : ouverture des appels à projets suivants de France AgriMer* le 04/01/2021 :
 - aide au renouvellement des agro-équipements nécessaire à la transition agro-écologique (réduction des intrants),
 - aide aux agro-équipements nécessaires à l'adaptation au changement climatique (protection contre la sécheresse notamment),
 - aide à l'investissement dans des équipements spécifiques permettant la culture, la récolte et le séchage d'espèces riches en protéines végétales et le développement de sursemis de légumineuses fourragères ;
- de la plantation de haies (7 000 km au niveau national, environ 50 km au niveau départemental) : lancement du dispositif en janvier. Cette action fera l'objet d'une gouvernance particulière, pilotée par la DDT, le Conseil départemental du Doubs et la Chambre interdépartementale 25-90 dans le cadre de l'atelier départemental sur les haies et affleurements rocheux.

*L'ensemble des informations relatives aux appels à projet conduits par France AgriMer sont disponibles au lien suivant : <https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/PLAN-DE-RELANCE>

Il est désormais nécessaire que les nombreuses idées de projets qui ont émergées dans les différentes structures porteuses se transforment en dépôt de dossier dans les différents appels à projet pour que le Doubs soit bien au rendez-vous du plan de relance. La DDT et la DDCSPP sont disponibles pour orienter et accompagner les porteurs de projet.

Enfin, un portail commun État / conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté a été mis en place pour retrouver l'ensemble des mesures du plan de relance de l'État et de la Région : <https://www.relance-bfc.fr/>

**Cabinet du préfet
Bureau de la Représentation et de la
Communication Interministérielle de l'État**

Tél. : 03 81 25 10 70
Mél : pref-communication@doubs.gouv.fr

2/2

8 bis, rue Charles Nodier
25035 BESANÇON Cedex